

Communications municipales

Calendrier de ramassage des ordures ménagères 2013

Lavey

Ordures ménagères

Tous les vendredis dès 13h

Les sacs sont à déposer au bord de la route **uniquement** le matin du jour de la collecte.

Vendredi Saint : Jeudi 28 mars en lieu et place de vendredi 29 mars

Déchets encombrants

Mercredi 17 avril dès 8h

Mercredi 2 octobre dès 8h

A déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Ferraille

Mercredi 24 avril dès 8h

Mercredi 9 octobre dès 8h

A déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Papiers et cartons

Samedi 9 février dès 8h

Samedi 29 juin dès 8h

Samedi 2 novembre dès 8h

Le papier ne pouvant être acheminé au local permanent est déposé au bord de la route. Les cartons doivent être écrasés puis attachés par paquets, au même titre que le papier.

Contrairement à celui qui est déposé dans les containers de la STEP, le papier récolté à Lavey-village profite directement aux finances de nos deux paroisses qui se chargent de son ramassage. La Municipalité encourage la population à conserver son papier pour les jours de ramassage officiels ou à le déposer dans le local prévu à cet effet.

Appareils ménagers

Mercredi 1er mai

Mercredi 16 octobre

Elimination uniquement des frigos, congélateurs, lave-linge et lave-vaisselle. Merci de s'annoncer au bureau communal. Les autres types d'appareils doivent être rapportés sur les lieux de vente pour recyclage. Ceux-ci ont l'obligation de les reprendre, indépendamment du vendeur initial.

Morcles

Ordures ménagères

Tous les jeudis dès 7h

Déchets encombrants, ferraille, frigos et appareils ménagers

Mercredi 7 août dès 7h

Le nouveau règlement communal sur la gestion des ordures ménagères, incluant la taxe au sac, entrera en vigueur dans le courant du 1er trimestre 2013, une édition spéciale du Lavey-Infos sera distribuée pour l'occasion.



LAVEY-MORCLES INFOS

No 33 - DECEMBRE 2012

Vœux des Autorités

Les frimas sont de retour, annonciateurs de la transition vers une nouvelle année. L'actuelle avait commencé sous les bourrasques de la tempête Andréa, comme pour nous rappeler qu'il faut parfois savoir rester humble.

Gageons qu'Eole sera plus clément en 2013, mais Lavey ne s'en trouvera pas pour autant sans souffle.

Les tiroirs sont pleins de projets qu'il va falloir mettre en œuvre. Le nombre de défis à relever est grand et vos autorités sont mobilisées, motivées par leur envie d'agir dans l'intérêt de la communauté villageoise. Mais c'est bien d'une communauté dont il s'agit, où chacun a un rôle à jouer, même le plus modeste. En s'impliquant bien sûr, en participant, mais aussi plus simplement en adressant un petit encouragement, une remarque où même une critique si nécessaire. La force et la direction du vent, c'est souvent la somme d'une multitude de petits courants. Gageons que pour 2013, ils souffleront du bon côté.

Dans l'immédiat, laissons nous gagner par l'ambiance de Noël et faisons vivre nos traditions. Cette année, le calendrier des fêtes est clément avec les travailleurs. Profitez-en pour vous retrouver et vous ressourcer avec vos proches. Nos vœux de bonheur et de prospérité vous accompagnent.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président du Conseil communal
René Ansermet

La Municipalité

JOYEUSES FÊTES À TOUTES & À TOUS!

FANFARE DE LAVEY - Tournée saucisses de Nouvel-An

Votre Fanfare de Lavey vous donne rendez-vous le 1er janvier 2013 pour sa traditionnelle TOURNEE SAUCISSES qui se déroulera selon le programme suivant :

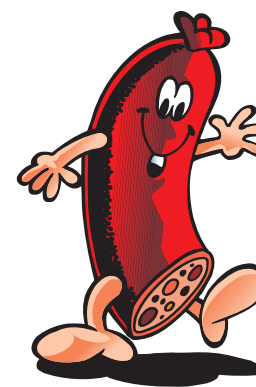
11h00 Boulangerie
11h30 Les Têches
11h45 Café National
12h15 Les Prés-Râpets
13h00 Café des fortifications
14h00 Village Suisse
14h30 Les Paccots
15h00 Bas Route Neuve (Idéal)
15h30 En Montaney
16h00 Plambuit

Dès 17h30, rendez-vous à la Salle polyvalente pour un

Souper saucisses aux choux offert à tous, suivi d'une

Soirée Années 80

Cantine - Ambiance
Entrée libre !





SOCIETES LOCALES - Manifestations 2013

QUAND ?	QUI ?	QUOI ?
Mardi 1er janvier	Fanfare	Souper saucisses
Jeudi 10 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Samedi 12 janvier	Ski-Club	Sortie OJ aux Martinaux
Vendredi 25 janvier	FSG	Assemblée générale
Samedi 26 janvier	Ski-Club	Sortie OJ en station
Dimanche 27 janvier	Ski-Club	Sortie
Samedi 2 février	Ski-Club	Réserve OJ
Dimanche 10 février	Carna-Club	Carnaval
Lundi 11 au samedi 16 février		Ski-Club Semaine OJ
Vendredi 1er mars	Commune	Réception nouveaux citoyens et habitants
Samedi 02 mars	Ski-Club	Sortie OJ en station
Jeudi 7 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale 19h30
Dimanche 10 mars	Ski-Club	Concours des familles
Sa 23 – Di 24 mars	Ski-Club	Week-end à ski
Dimanche 24 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte des Rameaux
Vendredi 29 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte Vendredi Saint
Dimanche 31 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques – 06h00
Samedi 6 avril	Fanfare	Concert annuel
Dimanche 7 avril	Ski-Club	Sortie à Argentièrre
Dimanche 28 avril	Paroisse catholique	Kermesse
Jeudi 9 mai	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte Ascension
Dimanche 19 mai	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte Pentecôte
Dimanche 26 mai	Ski-Club	Rallye
Ve 31 mai – Sa 1er juin	Sport Rallye	Rallye du Chablais
Samedi 8 juin	Ski-Club	Corvée chalet
Samedi 15 juin	Ski-Club	Sortie récréative Koh-Lanta
Jeudi 1er août	Jeunesse Rocanne et Carna-Club	Fête Nationale
Dimanche 18 août	Ski-Club	Trophée des Martinaux
Samedi 21 septembre	Ski-Club	Corvée chalet
Sa 21 & Di 22 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Vente de paroisse
Vendredi 25 octobre	Ski-Club	Assemblée générale
Samedi 26 octobre	Ski-Club	Brisolée
Dimanche 27 octobre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte de la Réformation
Dimanche 1er décembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Feu de l'Avent
Vendredi 6 décembre	Paroisses	1ère fenêtre de l'Avent
Vendredi 13 décembre	Paroisses	2ème fenêtre de l'Avent
Samedi 14 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Vendredi 20 décembre	Paroisses	3ème fenêtre de l'Avent
Dimanche 22 décembre	Paroisses	Noël des familles au couvert
Mardi 24 décembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte veille de Noël – 23h.30
Mercredi 25 décembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte de Noël – 10h.00

Communications municipales

Parcage au village



Nous rappelons aux automobilistes l'article 20, al. 3 de l'Ordonnance fédérale sur les règles de la circulation : « *les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné* ».

La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement, de sablage, par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige. Dans les cas extrême, elle procédera à l'enlèvement des véhicules gênants.

Entretien des trottoirs

Nous rappelons que les propriétaires de bâtiment sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur les trottoirs, le long de leur propriété. Nous tenons à préciser qu'il est strictement interdit de déverser neige sur la voie publique. Nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Obligation d'annoncer un chien

Vous avez acquis depuis peu un chien ; vous avez l'obligation de l'inscrire dans le fichier canin communal en passant impérativement à l'administration communale, muni du carnet de vaccination, des coordonnées de l'ancien propriétaire ou de l'élevage, du numéro de puce électronique ou de tatouage de votre animal.

Guide pratique destiné aux détenteurs de chiens

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année.

Les chiens disparus, vendus ou donnés en cours d'année doivent également être annoncés.

L'impôt concernant les chiens vendus ou donnés en cours d'année dans le canton de Vaud est entièrement dû par la personne qui en est propriétaire au 1er janvier.

Réductions et exonérations

Règlement du 20 décembre 1978 concernant la perception de l'impôt sur les chiens:

Article 2: l'impôt est réduit de moitié lorsqu'il concerne:

- les chiens nés après le 30 juin de l'année de perception
- les chiens qui ont péri ou qui ont été abattus, vendus ou donnés hors du canton avant le 1er juillet
- des chiens autres que les chiens de chasse acquis dès le 1er juillet et pour lesquels l'impôt n'était pas dû avant cette date.

Article 3: sont exonérés de l'impôt:

- les chiens de moins de trois mois révolus
- les chiens de personnes séjournant moins de trois mois dans le canton, à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour la chasse
- les chiens des personnes au bénéfice des prestations complémentaires de l'AVS/AI, ASV et RI

Article 4: sont exonérés sur décision du Département des Finances:

- les chiens d'aveugle
- les chiens appartenant à l'armée ou à un corps de police
- les chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une autorité civile ou militaire. L'exonération intervient sur production d'une attestation de l'autorité faisant appel aux services du requérant.
- les chiens de fonctionnaires internationaux étrangers supérieurs (carte de légitimation rouge-rose)

Vaccination

En Suisse, l'obligation de vacciner les chiens contre la rage est supprimée dès le 1er avril 1999. Aux fins de prévention de la santé publique et animale, il est cependant vivement recommandé aux propriétaires de faire vacciner leur chien contre la rage. Pour l'étranger, ce vaccin reste obligatoire et a une validité d'une année.

Classes de dureté de l'eau

En Suisse, on distingue six classes de dureté:

Dureté en °fH	Dureté en mmol/l	Appréciation
0 à 7	0 à 0,7	très douce
7 à 15	0,7 à 1,5	douce
15 à 25	1,5 à 2,5	moyennement dure
25 à 32	2,5 à 3,2	assez dure
32 à 42	3,2 à 4,2	dure
42	4,2	très dure

Les duretés mesurées dans notre commune sont :

18 °fH Lavey
16 °fH Morcles